

## Bilan

Le mot **Bilan**, nom masculin renvoie directement à une logique de synthèse et s'intègre dans la trilogie des documents de synthèse **Bilan, Compte de Résultat, Annexe**. Le **bilan** est l'inventaire de l'actif et du passif de l'entreprise ou de l'organisation qui l'établit.

Etymologiquement, **bilan** est « emprunté à l'italien *bilancio* (1584), terme de banque désignant un inventaire financier, c'est le déverbal de *bilanciare* « peser, mettre en équilibre », correspondant au français balancer »<sup>1</sup>.

Usuellement, on retrouve les expressions « **bilan** de santé », « dépôt de **bilan** ». **Bilan** est un terme statique figeant une évaluation donnée, faire « le **bilan** de fin d'année », « **bilan** de la catastrophe ». Ce terme statique renvoie ensuite à une prise de décision dynamique, « tirer les conclusions d'un **bilan**, tirer les enseignements, faire un **bilan** préopératoire, élaborer un bilan énergétique ».

Comptablement, **bilan** est inhérent à ses composants, « le bilan d'une entreprise donne sa situation active et passive à une date donnée ».<sup>2</sup> Le **bilan** peut être actualisé, consolidé.

La force sémiologique du mot **bilan** est forte car elle provoque une image manichéenne de l'entreprise, d'un côté l'actif (les moyens) de l'autre le passif (les dettes) débouchant sur un inévitable équilibre exprimant que toutes choses égales par ailleurs « tout compte qui reçoit doit. » Le mot **bilan** a une profonde connotation de rigueur car il est associé à la synthèse, par conséquent sur le plan de la modalité, c'est un indicateur parfait car économe en mots et chiffres de par les regroupements de comptes au travers de postes.

---

<sup>1</sup> Rey Alain et alii, *Dictionnaire historique de la langue française, Tome n°1*, Le Robert, janvier 2000, p. 236

<sup>2</sup> Rey Alain et alii, *Le Grand Robert de la langue française, Tome n°1*, Dictionnaires Le Robert, octobre 2001, p. 1415